

Procédure locale – TAÏWAN

Etape 1 : Si **candidature acceptée** par l'organisme autorisé, enregistrement du dossier sur une liste d'attente, en attendant une proposition d'enfant.

Délai d'attente / 6 mois minimum à un an ou plus

La candidature de 5 familles adoptantes est soumise au(x) parent(s) biologique(s) ou au tuteur de l'enfant qui sélectionne une famille

Etape 2 : proposition de l'enfant.

Si acceptation, signature d'un contrat d'adoption par les adoptants (signature légalisée en mairie et sur légalisée par le MAEE)

La suite du dossier de l'enfant (photos, acte de naissance...) est adressée aux adoptants par l'organisme taïwanais

- Envoi du dossier au Tribunal civil de l'orphelinat où se trouve l'enfant par l'organisme taïwanais

Le Tribunal transmet les pièces au bureau municipal des affaires sociales qui les adresse à l'organisme local du bien-être social pour avis)

Etape 3 : requête judiciaire et enquête sociale

Requête soumise à la **Cour suprême** qui désigne le **bureau du tribunal de district** chargé de traiter la demande (délai 4 à 8 semaines)

Après transmission du dossier auprès du tribunal désigné, (**sous 4 à 8 semaine**), **réception d'une convocation à comparaître pour les adoptants** – Pendant cette période d'attente, le représentant du bureau local des Affaires sociales procède à une enquête familiale (rencontre des adoptants) –

après enquête : **2 à 3 mois** avant jugement

Etape 4 : Jugement d'adoption : les adoptants doivent comparaître (une procuration peut être établie à un tiers en dernier recours)

10 jours (pour faire appel avant décision finale)

Remise officielle de l'enfant

Etape 5 : Enregistrement de l'adoption sur le registre d'état civil

Jugement d'adoption et formulaire d'agrément à l'adoption demandé à l'organisme autorisé sont produits et permettent de faire enregistrer l'adoption sur le registre de la famille biologique de l'enfant

Etape 6 : Demande de visa à l'Institut français de Taipei

Traduction et légalisation des pièces en vue du dépôt de la **demande de visa**.

Traitement de la demande dans un délai de 5 jours ouvrés maximum sous réserve de la régularité du dossier.